

L'Opération d'Intérêt National Plaine du Var **Rencontre DREAL Paca (UPT) - GIR Maralpin** ***Jeudi 3 avril 2014***

Compte rendu

Relevé de notes de Bernard Bourgade, Pierre Desriaux et Jacques Molinari
soumis à la relecture de la DREAL Paca et obligeamment corrigé et complété par ses soins

Cadre de la rencontre et présentations

Renouant avec une série d'entretiens qui s'étaient instaurés dès la création de la DREAL Paca au sujet des grands enjeux d'aménagement du territoire que sont la LGV-Paca (devenue LN-Paca) et l'OIN Plaine du Var, et à l'occasion d'une réunion organisée à Marseille par le *Cluster Paca Logistique*, partenaire du GIR Maralpin dans cette double problématique, le GIR Maralpin a sollicité un entretien auprès de Madame Catherine Villarubias, représentant la Dreal au *Comité permanent de concertation* (CPC) de l'EPA Éco-Vallée, récemment mis en place par l'État.

La rencontre s'est déroulée dans les bureaux de la DREAL à Marseille Bd Périer le jeudi 3 avril 2014 de 10 h à 13 h.

Ont participé à ces entretiens :

- pour la DREAL : Mmes Catherine VILLARUBIAS et Pascale BABILLOT,
- pour le GIR Maralpin : MM. Bernard BOURGADE, Pierre DESRIAUX, Jacques MOLINARI, ainsi que Marc PETIT, président de la SFU Paca, partenaire du GIR Maralpin.

Présentation mutuelle des participants

Après un court rappel par J. Molinari des activités du GIR Maralpin, les membres de sa délégation se présentent : J. Molinari, secrétaire scientifique du Gir ; P. Desriaux, ingénieur divisionnaire des TPE honoraire, administrateur du Gir ; B. Bourgade, Architecte et Urbaniste, membre du Gir ; M. Petit Urbaniste, président de la Société Française des Urbanistes en Région PACA, partenaire du Gir.

Mme C. Villarubias est actuellement adjointe au chef d'unité UPT (Unité Politique des Territoire) ; elle deviendra, à partir du 1^{er} mai, chef de l'Unité Évaluation environnementale de la DREAL.

Mme P. Babillot a la charge du suivi de l'OIN entre autres et, à ce titre, remplacera Mme C. Villarubias au sein du comité permanent de concertation.

L'UPT au sein de la DREAL

Une présentation de l'organigramme de la DREAL est brossée pour aider à situer les activités de l'UPT

- SCADÉ : Service Connaissance Aménagement Durable et Évaluation
 - o UPT : Unité Politique des Territoires
 - o UEE : Unité Évaluation Environnementale
 - o UIC : Unité Information et connaissance
- SBEP : Service Biodiversité Eau et Paysage

Échanges de vues

Question sur la possibilité d'admettre le GIR Maralpin à la Commission des sites

Pour demander à participer à la CDNPS, le GIR doit adresser sa demande au préfet avec copie à la DREAL (service SBEP).

Avis de l'autorité environnementale

La DREAL, Unité UEE, fournit cet avis. Il n'est pas opposable mais utile et les maîtres d'ouvrage en tiennent compte pour faire évoluer leurs projets. .

Le préfet produit un avis en tant que *personne publique associée* et peut s'appuyer sur cet avis pour exercer le contrôle de légalité.

Le rôle de la DREAL par rapport à l'OIN

La DREAL est membre du conseil d'administration de l'EPA en tant que représentant du MEDDE.

Son intervention tend à atteindre les objectifs suivants :

- La recherche d'une *vision globale* du projet ;
- L'évaluation des *effets cumulés* des différentes opérations lancées dans la plaine du Var ;
- La mise en œuvre d'un *plan guide* comme document d'organisation et de cohérence territoriale (en lien avec le PSO) ;
- La mise en place d'une concertation efficace pour les projets en lien avec les acteurs et les administrés locaux.

Au niveau du ministère, le Service en charge de l'OIN est la *Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages* (DHUP) dirigée par M. Crépon, et, à sa *Sous-direction de l'Aménagement durable*, le *Bureau des Grandes Opérations d'Urbanisme* (GOU), dont le chef M. Rémi Costantino¹ est maintenant remplacé par Mme Céline De Vallée².)

L'EPA est dirigé par M. Pascal Gautier, ingénieur en chef des Ponts et des Eaux et Forêts, nommé Directeur Général de l'EPA le 4 septembre 2013 pour succéder à Xavier Hêmeury.

Projet Stratégique Opérationnel (PSO)

L'EPA doit établir un *projet stratégique opérationnel*. C'est une obligation légale et l'État doit fournir un cadrage pour lancer ce PSO.

L'État va transmettre les enjeux stratégiques à prendre en compte par une prochaine lettre de cadrage qui est attendue de la ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, Mme Sylvia Pinel.

Place de l'agriculture dans la plaine du Var

Le GIR indique qu'une étude de stratégie du développement agricole est initiée par la Métropole Nice Côte d'Azur. Mme Annabelle Jaeger, Conseillère régionale, nous avait fait connaître son existence. Peut-on se faire communiquer ce document ? La DREAL n'en a pas eu connaissance à ce jour.

La DREAL pense pertinent, comme le GIR, qu'il serait opportun d'évaluer la mise en œuvre de la DTA sur le territoire de l'OIN en particulier dans le domaine agricole.

L'idée d'une demande du GIR auprès du préfet est retenue.

La DTA 06

D'une manière plus générale l'évaluation de la DTA 06 par rapport aux nouveaux objectifs du Grenelle est un objectif à atteindre. Il existe un document de mai 2013 sur l'intégration des nouveaux enjeux de développement durable dans la DTA (rapport phase 1).

Serait-ce la phase 1 de l'évaluation de la DTA au regard des orientations du GRENELLE de l'Environnement ?

Ce document est-il accessible ? Comment peut-on se le procurer ?

¹ Alors Adjoint au Chef du Bureau des Grandes Opérations d'Urbanisme (GOU) - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - MEEDDM, M. Rémi Costantino avait accordé audience à une délégation du GIR Maralpin le 23 septembre 2010 à la veille de la nomination du nouveau Directeur général de l'EPA, M. Marc Pons de Vincent

Relevé de notes de l'entretien [cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrAudienceMeeddmGouOinCostantinoR1009.pdf>]

² désormais destinataire, à sa demande, du Bulletin Info.Circ du GIR

Le Gir est cependant conscient des risques de mise à jour ou de révision de la DTA dans le cadre des lois Grenelle, s'en remettant aux propos que lui a tenus en mai 2012 le Préfet Mirmand, selon lequel "un réexamen ou une réactualisation de la DTA est souhaitable, en relevant toutefois que cette révision changera la nature de ce document de planification en une *DTA-Développement durable* (DTADD) qui cesse d'être opposable."³

Comité Permanent de Concertation

La prochaine réunion a lieu le 17 avril 2014 avec à l'ordre du jour les travaux de la commission sur *l'attractivité du territoire et la cohésion sociale*. Sujet que le Gir estime peu prioritaire dans la problématique d'aménagement du territoire.

Il faut cependant se méfier des exigences de développement économique qui risquent de devenir prioritaires aux yeux du nouveau gouvernement pour redresser la courbe de l'emploi.

Opération MIN La Baronne

Le Gir rappelle avoir adressé une note à la DATAR sur les questions de cohérence OIN plaine du Var et Ligne Nouvelle⁴.

Le déplacement du MIN pose des problèmes de modification des flux et de logistique.

Concernant les aspects déplacement, il nous est conseillé d'évoquer ces problèmes avec Mme Frédérique Reffet de la DREAL, Chef d'Unité Animation politique transports déplacements au STI (Service des Transports et Infrastructures).

Les attentes du GIR concernant l'EPA

Quelques demandes du Gir pour avancer vers un véritable projet d'aménagement :

- Arrêter le lancer les opérations au coup par coup.
- Avoir une étude d'impact globale.
- Elaborer un projet d'ensemble avec un aménagement cohérent.

Par exemple il n'y aura plus de cohérence entre la réalisation de la ligne nouvelle et fret quand le MIN sera écarté du raccordement ferré.

Peut-on relancer l'idée du débat public (GIR) ?

Une opportunité se présente avec le changement de gouvernement. : le GIR a l'intention de faire une intervention auprès du Ministre de l'environnement Mme Ségolène Royal avec copie à Mme Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires.

La requête serait valablement étayée par quelques constats et schémas percutants sur la situation de l'aménagement de OIN : insuffisance des orientations d'aménagement ; pas de PSO faisant apparaître les cohérences ; pas de suites données aux marchés de définition ; problèmes d'évaluation de la DTA pour le respect des zones agricoles à enjeux ; déficit de concertation et de transparence.

Les conclusions du GIR

Deux actions à préparer :

- Intervention auprès des ministres sur le débat public et les dérives de l'OIN en termes de cohérence d'aménagement.
- Interpeler le préfet sur l'évaluation de la DTA sur le périmètre OIN dans le domaine de l'agriculture et sur les modalités de construction du Projet Stratégique Opérationnel



³ Audience GIR de M. Christophe MIRMAND, Préfet des Alpes-Maritimes, mardi 14 mai 2012

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrAudiencePrefetAlpesMaritimes2013.05.14.pdf>]

⁴ "LGV-Paca & OIN Plaine du Var - Les Alpes-Maritimes aux prises avec deux grands projets soumis à deux concertations dissociées - Un double enjeu stratégique à l'embouchure du Var"

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/Interventions/OinLgvConcertEnjeuxStAugustin.2011.09.26.pdf>]